

FDA AUDIT
Commissaire aux Comptes

S.A. S.C.I.C. NOUVEAU MONASTERE

Le Village
26150 SAINTE CROIX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

S.A. S.C.I.C. NOUVEAU MONASTERE

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2019**

Aux Associés

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la S.A. S.C.I.C. NOUVEAU MONASTERE, relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2019**, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note de l'annexe des comptes annuels relative aux « événements significatifs postérieurs à la clôture ».

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Groupement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Valence, le 2 mai 2020.



Cabinet FDA AUDIT
Olivier Sachet
Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
Capital souscrit non appelé (I)	375		375	375		
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement	3 358	2 034	1 325	1 996	672	33.6%
Frais de développement	8 080	7 368	712	2 328	1 616	69.4%
Concessions, brevets et droits similaires	127	127				
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions	310 165	16 776	293 389	299 783	6 394	2.1%
Installations techniques, matériel et outillage	30 671	16 959	13 712	10 422	3 290	31.5%
Autres immobilisations corporelles	179 667	43 047	136 620	63 861	72 759	113.9%
Immobilisations en cours	2 547		2 547	8 570	6 023	70.2%
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)						
Participations mises en équivalence						
Autres participations	3 500		3 500	3 000	500	16.6%
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	153		153	153		
Prêts						
Autres immobilisations financières	90		90	90		
Total II	538 357	86 310	452 047	390 202	61 845	15.8%
Stocks et en cours						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	4 532		4 532	5 783	1 252	21.6%
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances (3)						
Clients et comptes rattachés	19 226		19 226	807	18 419	NS
Autres créances	56 782		56 782	28 576	28 206	98.7%
Capital souscrit - appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	60 841		60 841	165 540	104 699	63.2%
Charges constatées d'avance (3)						
Total III	141 380		141 380	200 706	59 326	29.5%
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	9 002		9 002	9 752	750	7.7%
Primes de remboursement des obligations (V)						
Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	689 114	86 310	602 803	601 035	1 768	0.2%

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 48 125)	48 500		44 300		4 200	9.4%
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	2 077		799		1 278	159.9%
	Réserves statutaires ou contractuelles	67 167		59 926		7 242	12.0%
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
Report à nouveau	1 338		1 338				
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	15 862		8 520		24 382	286.1%	
Subventions d'investissement	195 711		149 847		45 864	30.6%	
Provisions réglementées							
Total I	296 255		262 054		34 202	13.0%	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées	11 600		11 600			
Total II	11 600		11 600				
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
Total III							
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	196 810		211 718		14 908	7.0%
	Concours bancaires courants	500		1 800		1 300	72.2%
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	34 390		55 225		20 835	37.7%
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 871		17 816		8 055	45.2%
	Dettes fiscales et sociales	36 052		40 451		4 399	10.8%
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	572		372		200	53.7%	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)	753				753	
	Total IV	294 948		327 382		32 434	9.9%
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		602 803		601 035		1 768	0.2%

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

113 337

130 651

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	29 829		29 829	33 114		3 285	9.9%
Production vendue de biens							
Production vendue de services	374 030		374 030	326 925		47 105	14.4%
Chiffre d'affaires NET	403 860		403 860	360 039		43 820	12.1%
Production stockée							
Production immobilisée			17 410	10 716		6 694	62.4%
Subventions d'exploitation			4 000	5 875		1 875	31.9%
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			21 475	40 599		19 124	47.1%
Autres produits			11	61		50	81.9%
Total des Produits d'exploitation (I)			446 755	417 290		29 465	7.0%
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			11 037	12 251		1 214	9.9%
Variation de stock (marchandises)			1 252	1 062		2 314	217.9%
Achats de matières premières et autres approvisionnements			63 867	58 488		5 379	9.2%
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			106 133	90 004		16 128	17.9%
Impôts, taxes et versements assimilés			2 842	2 291		551	24.0%
Salaires et traitements			199 516	189 853		9 663	5.0%
Charges sociales			56 869	42 315		14 554	34.4%
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			27 615	19 915		7 700	38.6%
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			768	243		524	215.3%
Total des Charges d'exploitation (II)			469 898	414 298		55 600	13.4%
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			23 143	2 992		26 135	873.4%
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)		115		115	1	0.7%
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		115		115	1	0.7%
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)		3 164		3 383	219	6.4%
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		3 164		3 383	219	6.4%
2. Résultat financier (V-VI)		3 048		3 268	220	6.7%
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		26 191		276	25 915	NS
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		5 239		6 086	846	13.9%
Produits exceptionnels sur opérations en capital		7 038		2 898	4 139	142.8%
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII		12 277		8 984	3 293	36.6%
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 948		189	1 760	933.2%
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII		1 948		189	1 760	933.2%
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		10 329		8 796	1 533	17.4%
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)		459 148		426 389	32 759	7.6%
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		475 010		417 869	57 141	13.6%
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		15 862		8 520	24 382	286.1%

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 602 803.16 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 403 859.53 Euros et dégageant un déficit de 15 862.16- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

De nombreux travaux ont été déjà lancés sur fonds propres depuis 2011 valorisant le bâtiment. En lien avec le bail à construction signé en 2014 avec l'association propriétaire, la SCIC SA Nouveau Monastère a une obligation de travaux. Le coût des travaux est de 85 278.75 € sur l'exercice. Une production immobilisée de 17 410 € a été constatée sur cet exercice.

La société n'a pas eu sur 2019 de nouvelle souscription de titres participatifs.

De nouveaux sociétaires sont entrés au capital portant celui-ci à 48 500 €.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. La société, compte tenu du caractère récent de l'épidémie de COVID-19 et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est pas en capacité d'apprécier l'impact chiffré éventuel sur ses activités. A la date d'arrêt des comptes 2019 de l'entité, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL	11 438	
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	127	
Constructions sur sol propre	310 165		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	24 196		6 475
Installations générales agencements aménagements divers	93 358		78 964
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 866		2 479
Immobilisations corporelles en cours			2 547
	TOTAL	432 585	90 465
Autres participations	3 000		500
Autres titres immobilisés	153		
Prêts, autres immobilisations financières	90		
	TOTAL	3 243	500
	TOTAL GENERAL	447 392	90 965

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL			11 438	11 438
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			127	127
Constructions sur sol propre				310 165	310 165
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				30 671	30 671
Installations générales agencements aménagements divers				172 322	172 322
Matériel de bureau et informatique, Mobilier				7 344	7 344
Immobilisations corporelles en cours				2 547	2 547
	TOTAL			523 050	523 050
Autres participations				3 500	3 500
Autres titres immobilisés				153	153
Prêts, autres immobilisations financières				90	90
	TOTAL			3 743	3 743
	TOTAL GENERAL			538 357	538 357

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	7 114	2 288		9 402
Autres immobilisations incorporelles	127			127
Constructions sur sol propre	10 382	6 394		16 776
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	13 774	3 185		16 959
Installations générales agencements aménagements divers	23 926	14 407		38 333
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 123	591		4 714
	TOTAL	24 577		76 782
	TOTAL GENERAL	26 865		86 310

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ.	2 288				
Constructions sur sol propre	6 394				
Instal.techniques matériel outillage indus.	3 185				
Instal.générales agenc.aménag.divers	14 407				
Matériel de bureau informatique mobilier	591				
	TOTAL				
	TOTAL GENERAL				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des provisions**Etat des échéances des créances et des dettes**

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	90	90	
Autres créances clients	19 226	19 226	
Taxe sur la valeur ajoutée	6 304	6 304	
Divers état et autres collectivités publiques	36 683	36 683	
Débiteurs divers	13 795	13 795	
TOTAL	76 098	76 098	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	579	579		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	196 731	15 119	62 717	118 895
Fournisseurs et comptes rattachés	25 871	25 871		
Personnel et comptes rattachés	14 020	14 020		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	16 452	16 452		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 552	1 552		
Autres impôts taxes et assimilés	4 028	4 028		
Autres dettes	572	572		
Produits constatés d'avance	753	753		
TOTAL	260 558	78 947	62 717	118 895
Emprunts remboursés en cours d'exercice	14 902			

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	36 683
Total	36 683

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	79
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 247
Dettes fiscales et sociales	8 438
Total	20 764

Charges à répartir sur plusieurs exercices

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais d'émission des emprunts	9 002	6.67
Total	9 002	

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Engagements financiers**

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

En lien avec le bail à construction signé en 2014 avec l'association propriétaire, la SCIC SA Nouveau Monastère a une obligation de travaux dans une durée de 7 ans (+2 ans optionnels) à la date de signature du dit bail pour investir en conséquence et réaliser les points suivant :

- Réfection des toitures de la partie ancien monastère,
- Reprise des menuiseries extérieures,
- Drainage de la cour,
- Mise aux normes sécurité incendie.

Dans le cadre de l'emprunt de 240 000€ au près du Crédit Coopératif, une hypothèque conventionnelle a été signée. Cette hypothèque conventionnelle conférée par la SCIC SA NOUVEAU MONASTERE en sa qualité de preneur au bail à construction consenti

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

par l'association LE MONASTERE DE SAINTE-COIX reçu au terme de l'acte reçu par Me SANNIER le 24 février 2014 pour une durée de 21 ans (01/02/2014 au 31/01/2035) en 2ème rang à hauteur de 240 000€ en capital et intérêts, frais, commissions et accessoires sur le bail à construction et les constructions à édifier.

Toujours en lien avec cet emprunt, un engagement financier a été conclu entre la SCIC SA NOUVEAU MONASTERE et le Crédit Coopératif. Ainsi, le taux d'intérêt pour être immédiatement majoré de 0.50% l'an si la Banque venait à constater, à une date anniversaire de la signature du présent contrat de prêt, que les mouvements créditeurs enregistrés sur les comptes de l'Emprunteur ouvert sur ses livres ont représenté, au cours de l'exercice comptable écoulé de l'Emprunteur, moins de 80% de son chiffre d'affaires sur ce même exercice. En pareille hypothèse, l'augmentation de taux, appliquée pour toute la durée résiduelle du prêt, sera notifiée par la Banque à l'Emprunteur, qui lui communiquera à cette occasion le nouveau TEG applicable ainsi que, un nouveau tableau d'amortissement.

Engagements reçus

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	28 100	38 900	41 100	44 300	48 500
Nbre des actions ordinaires existantes					
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	275 793	252 011	343 004	360 039	403 860
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	12 541	17 248-	40 304	28 434	11 753
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	5 327	25 411-	24 073	8 520	15 862-
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions					
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice		7	8	8	8
Montant de la masse salariale de l'exercice	143 145	149 887	181 054	189 853	199 516
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	38 798	38 587	49 641	51 704	56 869

FDA AUDIT

Commissaire aux Comptes

S.A. S.C.I.C. LE NOUVEAU MONASTERE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Aux associés,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Fait à VALENCE, le 2 mai 2020


Olivier SACHET
Commissaire aux Comptes

